



30.10.2019 - 08:45 Uhr

Que faire de son e-bike en hiver ?

Bern (ots) -

Aux portes de l'hiver, la baisse des températures et une faible luminosité engendrent une diminution du nombre de cyclistes sur nos routes. Les vélos sont souvent rangés à la cave ou au garage et ne ressortiront qu'au printemps. Pourtant, il est possible de profiter de son e-bike même en hiver, avec les conseils du TCS.

Quelle que soit la saison, un vélo soigné est gage de sécurité pour le cycliste, qu'il soit électrique ou traditionnel. De plus, les coûts d'entretien d'un e-bike peuvent vite monter si on s'y prend mal. Le TCS donne quelques conseils pour prolonger l'utilisation de son vélo électrique durant la saison froide, l'entreposer correctement, mais également éviter des frais de réparation importants.

Rouler avec un e-bike en hiver

Humidité et basses températures peuvent engendrer de mauvaises surprises si l'on utilise quotidiennement son vélo électrique durant la saison hivernale. Surtout à basses températures, il est important d'apporter des soins spécifiques à la batterie, afin d'éviter des frais importants pour son remplacement. Sa durée de vie peut varier entre 500 et 1'000 cycles complets de recharge, tout en perdant 5 à 10 % de sa capacité par an. Après chaque utilisation, on veillera à démonter la batterie du vélo et la réchauffer un peu avant de la recharger. Ensuite, il est conseillé d'effectuer la recharge dans une pièce à température ambiante. De plus, il faut absolument éviter une décharge complète qui endommagerait la batterie sur le long terme. Enfin, si le vélo était stationné longtemps au froid, il est préférable de ne pas demander immédiatement toute la puissance. Les conseils valables pour un vélo traditionnel s'appliquent également : il est vivement conseillé de procéder à un contrôle complet du vélo électrique avant de braver la neige et le verglas. Freins, éclairage et vitesses doivent être en parfait état.

Hivernage du vélo électrique

Les usagers qui souhaitent remiser leur e-bike et le ressortir au printemps doivent également observer quelques précautions, afin de le retrouver en bon état au retour des beaux jours. En cas de gel, il faut stocker la batterie à température ambiante avec au minimum 50% de recharge, pour limiter les conséquences négatives du froid sur sa durée de vie. Tous les deux mois, on veillera à la recharger. La majorité des autres composants sont les mêmes que sur un vélo classique, sauf qu'ils sont en général plus fortement mis à contribution. Lorsque le vélo est inutilisé pendant l'hiver, il convient alors de suspendre le vélo au moment de son rangement car les pneus perdent de l'air de manière constante. Il est en outre recommandé d'actionner de temps en temps les leviers des freins pour empêcher que les pistons du circuit hydraulique se grippent. Enfin, un entretien régulier de la chaîne l'empêchera de se gripper: ajouter une goutte d'huile sur la partie inférieure de la chaîne et faire tourner cette dernière en tournant la pédale à l'envers.

Être visible par faible luminosité

Les cyclistes vêtus d'habits sombres sont visibles à une distance de 25 mètres seulement, contre 40 mètres avec des couleurs claires et fluorescentes, et 140 mètres avec des éléments réfléchissants. L'éclairage joue donc un rôle sécuritaire déterminant. Il convient toutefois de respecter quelques prescriptions de base. En plus de l'éclairage obligatoire, il est autorisé par la loi d'installer des dispositifs lumineux supplémentaires en nombre illimité. Seules restrictions, les lumières clignotantes, ne pas éblouir et répondre aux exigences légales en matière de couleur. Tous les bons conseils du TCS pour l'entretien des e-bikes peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.tcs.ch

Contact:

Laurent Pignot, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 076 553 82 39,
laurent.pignot@tcs.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100835021> abgerufen werden.